



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Rapport de présentation

Le Compte Financier Unique (CFU) est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024 prévoit que les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique (CFU), se substituant au compte administratif et au compte de gestion ;

La commune a choisi de produire un Compte Financier Unique dès l'exercice 2024.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière
- améliorer la qualité des comptes
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et d'enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

À l'image du compte administratif, le CFU retrace principalement les réalisations budgétaires de l'année écoulée. Il permet d'arrêter les résultats de l'exercice et de procéder aux reports et à l'affectation de ces résultats sur l'exercice suivant.

Pour une bonne appréhension du Compte Financier Unique seront donc présentés :

- Les résultats de l'exécution budgétaire de l'exercice 2024
- Les ratios
- L'exécution détaillée de la section de fonctionnement
- L'exécution détaillée de la section d'investissement
- Les Restes à Réaliser
- L'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

I. LES RÉSULTATS DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE 2024

Le tableau ci-après retrace l'exécution budgétaire et les résultats affichés à la clôture de l'exercice 2024.

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Recettes réalisées	1 813 014.66 €	3 029 806.87 €	4 174 753.98 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	
Dépenses	Dépenses réalisées	1 994 822.44 €	2 656 171.59 €	4 710 635.30 €
	Restes à réaliser	255 285.41 €	0 €	255 285.41 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 181 807.78 €	373 635.28 €	191 827.50 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 4 733.39 €	540 614.71 €	535 881.32 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 186 541.17 €	914 249.99 €	727 708.82 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 255 285.41 €	0 €	- 255 285.41 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 441 826.58 €	914 249.99 €	472 423.41 €

II. LES RATIOS

Ratios de niveau	
Dépenses réelles de fonctionnement/population	857.75
Recettes réelles de fonctionnement/population	2 305.59
Dépenses d'équipement brut/population	672.67
Encours de dette/population	143.40
DGF/population	63.46
Ratios de structure et d'analyse financière	
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	49.80 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	41.98 %
Taux d'épargne brute (Epagne brute/recettes réelles de fonctionnement)	62.80 %
Taux d'épargne nette (Epargne brute-remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement)	58.02 %
Ratio d'endettement (Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement)	6.22 %
Capacité de désendettement (Encours de dette/épargne brute)	0.10

III. L'EXÉCUTION DÉTAILLÉE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité nécessaires au fonctionnement des services publics et les recettes qui, caractérisées par leur récurrence, sont destinées à prendre en charge ces dépenses.

A. Les dépenses de fonctionnement

En 2024, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 2 656 171,59 €, contre 1 129 918,22 € en 2023. Toutefois, ce montant inclut 1 470 000 € d'opérations d'ordre sans impact financier. Pour une comparaison pertinente, il convient donc de retirer cette somme, soit une dépense ajustée de 1 186 171,59 €. Cela représente une hausse de 56 253,37 € par rapport à 2023, soit une augmentation de 4,96 %.

Chapitre	Libellé	Compte Administratif 2023	CFU 2024
011	Charge à caractère général	436 907.64	407 822.26
	dont travaux de voirie	85 340.00	73 949.05
	dont Péri scolaire	152 009.23	161 994.82
012	Charge de personnel	470 192.63	560 024.31
	dont Péri scolaire	261 064.33	242 774.92
014	Atténuation de charges	10 610.00	11 268.00
023	Atténuation de charges		
65	Frais de fonctionnement	122 567.76	123 352.41
66	Charges financières	24 570.12	21 175.97
042	Opération d'ordre	64 927.07	1 531 666.24
67	Charges exceptionnelles	0.00	
68	Provision pour dépréciation	143.00	862.40
	Total péri scolaire	413 073.56	404 769.74
	TOTAL	1 129 918.22	2 656 171.59

On observe une bonne maîtrise des charges à caractère général, qui diminuent malgré l'inflation.

En revanche, les charges de personnel ont fortement augmenté (+ 90 000 €), principalement en raison de :

- Six mois de doublon sur le poste de secrétaire de mairie
- La création d'un poste au péri scolaire
- Le remplacement de deux congés maternité et de congés maladie

Les frais de fonctionnement restent stables.

Les charges financières, correspondant aux intérêts des emprunts, sont en légère baisse, aucun nouveau prêt n'ayant été contracté.

Enfin, les opérations d'ordre, qui sont des écritures comptables sans impact financier, incluent en 2024 l'inscription de 1 470 000 € liée à la cession des terrains pour l'opération Cœur de Village.

B. Les recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Compte Administratif 2023	CFU 2024
013	Atténuation de charges	6 840.74	19 629.77
70	Produits des services, du domaine	252 229.14	235 677.90
	<i>dont service périscolaire</i>	<i>234 652.28</i>	<i>217 167.83</i>
73	Impôts et taxes	155 188.00	118 134.00
731	Fiscalité locale	327 137.19	374 540.02
74	Dotations, participations ...	626 610.64	675 857.38
75	Produits de gestion (revenus immeuble ...)	112 729.69	119 739.46
76	Produits financiers		6 632.50
77	Produits exceptionnels	20 236.00	1 472 423.80
042	Opérations d'ordre		7 172.04
	<i>Total périscolaire</i>	<i>234 652.28</i>	<i>217 167.83</i>
	TOTAL	1 500 971.40	3 029 806.87

En 2024, les recettes de fonctionnement se sont élevées à 3 029 806,87 €, contre 1 500 971,40 € en 2023. Cette hausse s'explique principalement par le produit de la cession des terrains dans le cadre de l'opération Cœur de Village (1 470 000 €).

Les atténuations de charge, qui correspondent aux remboursements de salaires par l'assurance statutaire pour les agents en congé maladie ou maternité, ont augmenté en 2024 en raison de deux congés maternité et d'arrêts maladie ordinaires.

Les produits des services sont en baisse, principalement en raison d'une diminution de la fréquentation du service périscolaire.

Les recettes issues des impôts et taxes ont diminué, notamment en raison d'une baisse des droits de mutation, qui s'élèvent à 93 641 € en 2024 contre 130 695 € en 2023.

Concernant la fiscalité locale, on observe une hausse de 47 703,03 €, expliquée par :

- La taxe foncière et d'habitation, qui passe de 240 590 € en 2023 à 257 166 € en 2024
- La taxe sur l'électricité, en forte augmentation, elle passe de 22 211,19 € en 2023 à 46 736,02 € en 2024

Les dotations perçues ont également évolué :

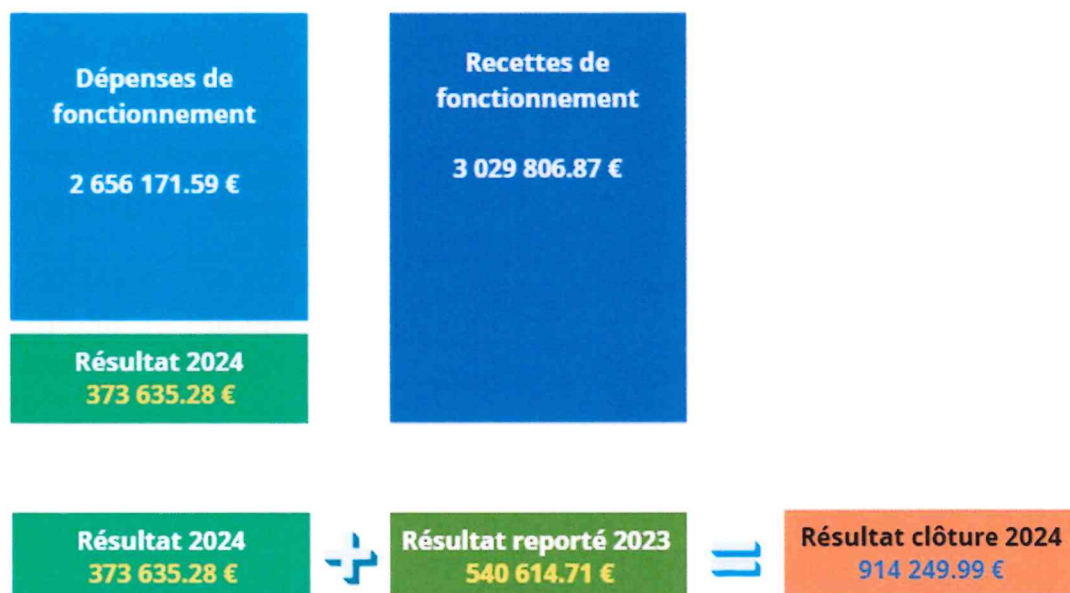
- Le FCTVA atteint 33 069,12 € en 2024 contre 7 636,56 € en 2023
- La participation de la CAF progresse, passant de 25 695,68 € en 2023 à 42 119,54 € en 2024

Les produits de gestion issus des locations immobilières ont logiquement augmenté en raison de la revalorisation annuelle des loyers.

Un produit financier exceptionnel a été perçu en 2024 grâce au placement de 700 000 € sur un compte à terme pendant trois mois.

Enfin, les produits exceptionnels intègrent la cession des terrains pour l'opération Cœur de Village.

Résultats de fonctionnement



IV. L'EXÉCUTION DÉTAILLÉE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses d'investissement

Composées des dépenses financières et des dépenses d'équipement, les dépenses d'investissement se sont élevées en 2024 à 1 994 822.44 €, hors restes à réaliser. C'est l'opération Cœur de Village qui explique cette différence.

Chapitre	Libellé	Compte Administratif 2023	CFU 2024
13	Subvention d'investissement		5 982.00
16	Remboursement d'emprunt	149 622.91	144 485.77
20	Concessions (Travaux éclairage public)	201 426.11	37 517.73
21	Immobilisations corporelles	129 260.45	89 626.71
	<i>dont aménagements de voirie</i>	<i>86 030.41</i>	<i>79 754.52</i>
23	Immobilisations en cours	1 956.00	792 238.19
	<i>dont habitat inclusif</i>		<i>773 366.79</i>
27	Immobilisations financières (<i>dation Cœur de Village</i>)		917 800.00
042	Opérations d'ordre		7 172.04
	TOTAL	482 265.47	1 994 822.44

Les aménagements de voirie concernent :

- L'aménagement du carrefour à feux au chef-lieu,
- L'installation de radars pédagogiques et la sécurisation de la RD 27 (entrée Est).

L'achat des locaux dans l'opération Cœur de Village constitue la principale dépense d'investissement, avec 773 366,79 € déjà versés en fonction de l'avancement des travaux. À cela s'ajoute une dation d'un montant de 917 800 €.

B. Les recettes de fonctionnement

Les recettes d'investissement se sont élevées en 2024 à 1 813 014.66 €.

Chapitre	Libellé	Compte Administratif 2023	CFU 2024
040	Immobilisations corporelles	64 927.07	1 531 666.24
10	Dotations	418 663.88	185 401.82
13	Subventions d'investissement	184 124.43	95 646.60
16	Emprunts et dettes assimilés	833.00	300.00
21	Immobilisations corporelles	193.23	
	TOTAL	668 741.61	1 813 014.66

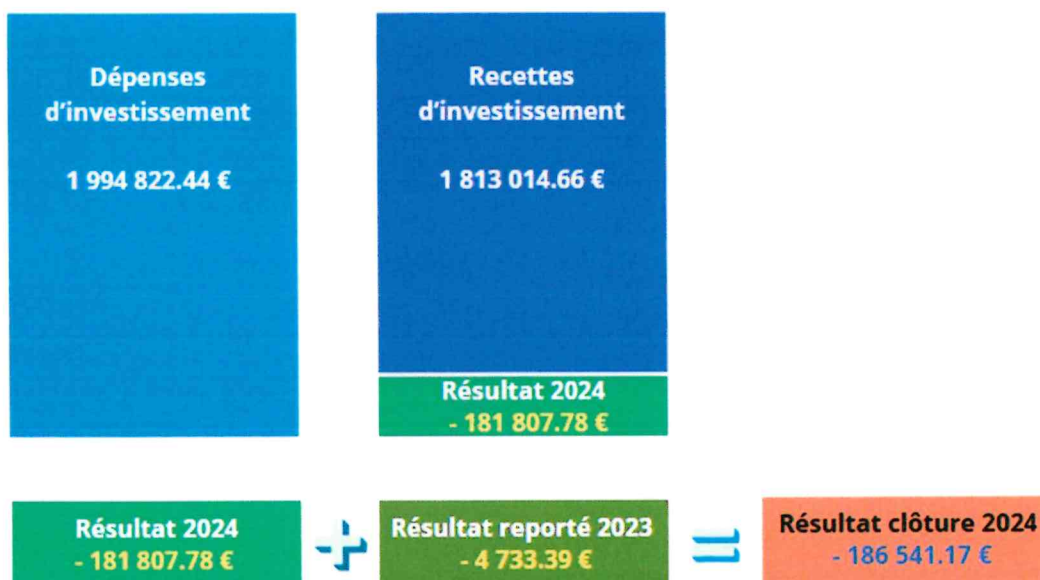
Le chapitre 040 correspond aux opérations d'ordre budgétaire en section d'investissement. Il est utilisé pour des mouvements comptables qui n'ont pas d'impact direct sur la trésorerie mais qui permettent de respecter les règles d'équilibre budgétaire.

Il concerne notamment les amortissements ainsi que l'enregistrement comptable des produits de cession des terrains dans le cadre de l'opération Cœur de Village.

En 2023, le montant des dotations était plus élevé en raison du report d'un excédent de fonctionnement de 334 888,73 €, contre 64 733.39 € en 2024.

Les subventions d'investissement étaient également plus importantes cette année-là, notamment en raison du versement en 2023 d'une subvention de la CAF attribuée en 2022 (micro crèche).

Résultats d'investissement



V. LES RESTES A RÉALISER

En dépenses d'investissement, 255 285.41 € ont été inscrits en restes à réaliser pour payer la tranche de mise hors d'eau et hors d'air des travaux de l'habitat inclusif.

Le résultat d'investissement comprenant les RAR s'élève donc à - 441 826.58 €.
[- 255 285.41 + (- 186 541.17)]

VI. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024



A Copponex, le 31 mars 2025.

Le Maire,
Julian MARTINEZ

